



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 OCTOBRE 2012

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce  
neuvième jour du mois d'octobre 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Dix personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2012
4. Avis de motion et dépôt d'un projet de code d'éthique des employés
5. Avis de motion : zonage conservation parc – Phase XI – Lotissement Olympia
6. Avis de motion : permettre l'usage Id dans la zone 79-A
7. Lecture et adoption d'un projet de règlement : Autoriser la classe Id dans la zone 79-A
8. Lecture du certificat d'enregistrement : règlement 1204-2012
9. Lecture et adoption du règlement 1205-2012 : autoriser l'usage école primaire dans les zones 71-H et 72-H
10. Lecture et adoption du règlement 1206-2012 : prévoir la classe d'usage publique et institutionnelle dans les aires d'affectation Ra-9 et Rb-1
11. Nouveaux emprunts temporaires
  - a) Règlement 1203-2012
  - b) Règlement 1204-2012
12. Fixation de la date d'un scrutin par le secrétaire-trésorier
13. Réorganisation du service de perception des taxes
14. Mandat au directeur général : Poursuite Petites Créances
15. Cahier spécial Journal Le Jacques-Cartier
16. Signature d'un acte de vente : René Vallière
17. Demande de permis d'enseigne : 4455-4459, route de Fossambault
18. Demande de permis de déblai ou remblai : Gestag inc.
19. Appui à la demande de M. Léo Juneau à la CPTAQ



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

20. Étude pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés
21. Embauche d'un préposé à l'entretien ménager occasionnel
22. Contrat de service Honeywell Garage municipal
23. Demande de permis de construction complémentaire et de rénovation sans agrandissement : 4669, route de Fossambault
24. Autorisation de dépense : Services municipaux et canalisations souterraines
25. Gestion des accès au parc Le Merle d'Amérique
26. Contrat volume Journal Le Courrier de Portneuf
27. Résolution au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : nouvelle école
28. Règlement litige : Jean-Paul Gravel
29. Aménagement du garage municipal
30. Installation de gouttières au pavillon La Ruche
31. Plan directeur des parcs et espaces verts
32. Contrat de surveillance Parc de glisse saison 2012-2013
33. Demande de subvention Fonds commémoratif de la guerre de 1812
34. Demande de financement soutien aux sports amateurs
35. Amendements à deux postes budgétaires
36. Adoption politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
37. Dépôt de la liste des engagements financiers au 5 octobre 2012
38. Dépôt de la liste des chèques
39. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
40. Bordereau de correspondance
41. Motion de remerciements : Départ à la retraite de monsieur Jean-Guy Dessureault
42. Motion de félicitations : Sara-Maude Juneau
43. Appui à la demande de M. Conrad Garneau à la CPTAQ
44. Suivi par les élus
45. Autres sujets
46. Période de questions
47. Ajournement au lundi 29 octobre 2012

**Lundi 29 octobre 2012 – 19 h 30**

48. Consultation sur le projet de règlement APR-1207-2012 : agrandir la zone 101-H à même la zone 98-F
49. Lecture et adoption du règlement 1194-2012 : superficie au sol des bâtiments complémentaires
50. Signature d'une entente avec la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
51. Lecture et adoption d'un règlement sur les amendes pour infraction aux règlements municipaux
52. Autres sujets
53. Période de questions
54. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance d'octobre est ouverte.*

511-2012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le point 33 est reporté.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

- Ajout au point 45 : dépôt par madame la conseillère Sandra Gravel de sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

**ADOPTÉE**

512-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 24 septembre 2012 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À ADOPTER  
UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tel que le prévoit l'article 45 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le projet de règlement à cet effet est, par les présentes, déposé. Une consultation auprès des employés municipaux sera tenue suivant cette séance et avis public sera donné de la date, l'heure et l'endroit où sera adopté le règlement, lequel avis contiendra également un résumé du projet.

**AVIS DE MOTION  
ZONAGE CONSERVATION SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC, PHASE 11**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 de façon à créer deux nouvelles zones à même les zones 53-H et 63-H.

La première zone (143-CN) sera constituée du lot 4 957 379 et la deuxième zone (144-CN) sera constituée du lot 4 957 409. Dans ces zones, seule la classe d'usage RECa (Parc et espace vert) sera autorisée.

**AVIS DE MOTION  
USAGE « ID : ÉQUIPEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE »  
À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 79-A**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à :

- Autoriser la classe d'usage « Id : Équipement d'utilité publique » à l'intérieur de la zone 79-A.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

513-2012

**LECTURE ET ADOPTION DU  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1208-2012**

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
NUMÉRO 623-91 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « *Id : Équipement d'utilité publique* » à l'intérieur de la zone 79-A.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement numéro 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement numéro APR-1208-2012, lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement APR-1208-2012**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé :  
*Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à :*  
• *Autoriser la classe d'usage « Id : Équipement d'utilité publique » à l'intérieur de la zone 79-A.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91, sous la cote « Annexe B », est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :  
• est ajouté dans la colonne « 79-A » à la ligne « Id : Équipement d'utilité publique » le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 9<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE

---

MAIRE SUPPLÉANT

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

LECTURE CERTIFICAT ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1204-2012

La greffière adjointe, madame Ginette Audet, donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue du registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1204-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

514-2012

LECTURE ET ADOPTION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-2012

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91  
ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « école primaire » dans les zones « 71-H » et « 72-H »;
  - Modifier la hauteur des bâtiments principaux dans la zone « 71-H ».
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour les règlements numéros 623-91 et 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

**ATTENDU** que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michèle Courchesne, a annoncé l'attribution d'une aide gouvernementale de 8 480 415 \$ à la Commission scolaire de la Capitale pour la construction d'une école primaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que cette école pourra accueillir quatre groupes d'éducation préscolaire et quatorze groupes d'enseignement primaire;

**ATTENDU** que l'attribution de cette aide gouvernementale est conditionnelle à ce que la Commission scolaire transmette au ministère, avant la fin octobre 2012, une confirmation écrite à l'effet qu'elle est propriétaire d'un terrain approprié pour la construction de l'école ou une résolution ou un engagement ferme de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'effet qu'elle cédera gracieusement à la Commission scolaire, la propriété d'un terrain libre de toute contrainte, en temps opportun pour la construction de l'école;

**ATTENDU** qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qu'une nouvelle école primaire soit construite sur son territoire;

**ATTENDU** que les terrains qui ont été identifiés par la Ville pour la construction de la nouvelle école sont situés en plein cœur du prochain agrandissement du périmètre urbain prévu au plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1205-2012 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 août 2012;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 août 2012 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, madame la conseillère Diane Larouche, assistée du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que suite à cette consultation, un second projet de règlement portant le numéro SPR-1205-2012 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 10 septembre 2012;

**ATTENDU** que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 10 septembre 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 1205-2012 lequel ordonne et statue comme suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-2012**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
NUMÉRO 623-91 ET LE « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »  
NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « école primaire » dans les zones « 71-H » et « 72-H »;
- Modifier la hauteur des bâtiments principaux dans la zone « 71-H ».

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin de droit de telle sorte que la note suivante soit ajoutée à la section « Notes » :

*Note 16 : L'usage « école primaire » est autorisé dans cette zone.*

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que la mention « N-16 » est ajoutée dans les colonnes « 71-H » et « 72-H », à la section « Normes spéciales », à la ligne « Notes »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que:

Dans la colonne « 71-H », à la section « Normes d'implantation », à la ligne « hauteur maximale », le chiffre « 8,0 » est remplacé par le chiffre « 10,0 »;

Copie conforme des corrections de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement 624-91 intitulé « Règlement de lotissement » sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter, dans les colonnes « 71-H » et « 72-H », les lettres « DGS » vis-à-vis le titre « *Pa : publique et institutionnelle* ».

Copie conforme des corrections de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 9<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE

---

MAIRE SUPPLÉANT

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

515-2012

LECTURE ET ADOPTION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-2012

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-90 INTITULÉ  
« *PLAN D'URBANISME* » DE FAÇON À :

- *prévoir dans les aires d'affectation Ra-9 et Rb-1 la classe d'usage publique et institutionnelle.*
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que lors d'une séance de ce conseil tenue le 11 juin 1990, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 611-90 fut adopté et qu'il est entré en vigueur le 11 juillet 1990;

**ATTENDU** que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michèle Courchesne, a annoncé l'attribution d'une aide gouvernementale de 8 480 415 \$ à la Commission scolaire de la Capitale pour la construction d'une école primaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que cette école pourra accueillir quatre groupes d'éducation préscolaire et quatorze groupes d'enseignement primaire;

**ATTENDU** que l'attribution de cette aide gouvernementale est conditionnelle à ce que la Commission scolaire transmette au ministère, avant la fin octobre 2012, une confirmation écrite à l'effet qu'elle est propriétaire d'un terrain approprié pour la construction de l'école ou une résolution ou un engagement ferme de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'effet qu'elle cédera gracieusement à la Commission scolaire, la propriété d'un terrain libre de toute contrainte, en temps opportun pour la construction de l'école;

**ATTENDU** qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qu'une nouvelle école primaire soit construite sur son territoire;

**ATTENDU** que les terrains qui ont été identifiés par la Ville pour la construction de la nouvelle école sont situés en plein cœur du prochain agrandissement du périmètre urbain prévu au plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de permettre la classe d'usage « publique et institutionnelle » dans les aires d'affectations Ra-9 et Rb-1 au plan d'urbanisme;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1206-2012 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 septembre 2012;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 octobre 2012 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, assisté du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, conformément à l'article 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 10 septembre 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 1206-2012 lequel ordonne et statue comme suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-2012**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :  
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-90  
INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À :

- *prévoir dans les aires d'affectation Ra-9 et Rb-1 la classe d'usage publique et institutionnelle.*

ARTICLE 3 L'article 3.2.1 intitulé « Affectation résidentielle » du règlement intitulé « Plan d'urbanisme » numéro 611-90, est modifié à toute fin que de droit par l'ajout de l'alinéa suivant à la fin de l'article :

- Dans les aires d'affectation Ra-9 et Rb-1, les usages de la classe d'usage « publique et institutionnelle » peuvent être autorisés.

ARTICLE 4 L'article 3.5 intitulé « Aires d'affectations et classes d'usage (tableau 4) », du règlement intitulé « Plan d'urbanisme » numéro 611-90, est modifié à toute fin que de droit de telle sorte que :

- 1) Est ajouté dans la colonne « Ra » à la ligne « *publique et institutionnelle* » le symbole «  $\triangle$  »;
- 2) Est ajouté dans la colonne « Rb » à la ligne « *publique et institutionnelle* » le symbole «  $\triangle$  ».

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 9<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE

---

MAIRE SUPPLÉANT

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

516-2012

**EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 3 octobre 2012;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1203-2012 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 48 500 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 1203-2012;

**ATTENDU** que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire suppléant Martin Chabot et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 48 500 \$ pour le règlement numéro 1203-2012, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.

Le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou le trésorier adjoint par intérim sont autorisés à signer le billet.

**ADOPTÉE**

517-2012

**EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 3 octobre 2012;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1204-2012 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 1 076 000 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 1204-2012;

**ATTENDU** que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire suppléant Martin Chabot et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 1 076 000 \$ pour le règlement numéro 1204-2012, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

Le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou le trésorier adjoint par intérim sont autorisés à signer le billet.

**ADOPTÉE**

**JOUR FIXÉ POUR LE SCRUTIN  
PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil municipal qu'il a fixé au dimanche 16 décembre 2012 la date du jour du scrutin pour combler la vacance au poste de maire de cette ville.

Le scrutin aura lieu de 10 h 00 à 20 h 00. Il y aura vote par anticipation le 9 décembre 2012 de 12 h 00 à 20 h 00.

Pour tous les autres détails concernant ce scrutin, les citoyens sont invités à consulter l'avis public de l'élection qui sera publié avant le 3 novembre prochain.

518-2012

**RÉORGANISATION DU SERVICE  
DE PERCEPTION DES TAXES**

**ATTENDU** qu'une seule personne occupait depuis 1991 le poste d'agente de perception;

**ATTENDU** que la tâche s'est lourdement accrue entre 1991 et 2012, notamment le nombre d'unités d'évaluation, passant de 2 408 à 3 740, le nombre de logements de 1 523 à 2 840 et la population de 3 940 à 6 319 habitants;

**ATTENDU** qu'il s'avère donc nécessaire de réorganiser le service de perception des taxes qui comprend également la facturation;

**ATTENDU** le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'entériner les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier, contenues dans son rapport du 1<sup>er</sup> octobre 2012, notamment de refondre deux postes et de partager le travail à trois personnes sur des semaines de travail à temps réduit, augmentant ainsi les heures de travail de 21 heures par semaine ou 36 %.

Cette réorganisation impliquera des coûts annuels supplémentaires de plus ou moins 28 000 \$ avant avantages sociaux.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** que le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté pour compenser les heures de vacances qui n'ont pas été prises par l'agente de perception.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

519-2012                    **MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
POURSUITE À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

**ATTENDU** la poursuite intentée par M. Georges Matte visant à se faire rembourser des taxes municipales perçues en lien avec la tarification des matières résiduelles;

**ATTENDU** que la somme réclamée est de 2 274,85 \$;

**ATTENDU** que ces sommes ont été perçues en vertu des règlements 1140-2011, 1162-2011 et 1177-2012;

**ATTENDU** que ce conseil est d'avis que le tribunal de la division des petites créances de la Cour du Québec n'a pas juridiction pour entendre cette cause, puisque la demande est à l'effet de neutraliser les effets juridiques de deux règlements d'imposition des taxes qui bénéficient d'une présomption de validité jusqu'à ce qu'ils soient remplacés, abrogés ou cassés par une autorité compétente, ce qui, dans ce dernier cas, est une compétence réservée exclusivement à la Cour supérieure;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate son directeur général et secrétaire-trésorier pour demander à la Cour du Québec, division des petites créances, de décliner sa compétence en égard à ladite poursuite intentée par M. Georges Matte.

**ADOPTÉE**

520-2012                    **CAHIER SPÉCIAL :  
JOURNAL LE JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche

**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 900 \$, taxes en sus, pour la parution d'un cahier spécial de cinq pages dans le journal Le Jacques-Cartier, édition du 10 octobre 2012.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-639-02-999.

Un montant de 1 000 \$ est transféré du poste budgétaire numéro 02-120-00-412 au poste budgétaire numéro 02-639-02-999 pour réaliser la dépense.

**ADOPTÉE**

521-2012                    **SIGNATURE ACTE DE VENTE  
LOT 4 369 827 PTIE**

**ATTENDU** la résolution numéro 347-2012 adoptée par ce conseil le 18 juin 2012, autorisant la vente d'une partie du lot 4 369 827 du cadastre du Québec à monsieur René Vallière, pour le prix de 1,00 \$, suite aux travaux de réaménagement de l'extrémité de la rue des Saules;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature par monsieur le maire suppléant Martin Chabot et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier de l'acte préparé par Me Louis-Philippe Bolduc, notaire, relativement à la vente susmentionnée.

**ADOPTÉE**

522-2012

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE  
4455-4459 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par la compagnie TDL Group Corp. propriétaire de la bannière Tim Hortons, afin que soient changées les deux enseignes indiquant le pré-menu et le menu de la commande à l'auto pour le commerce situé aux 4455-4459, route de Fossambault;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé dans la zone 127-M qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères portant sur l'affichage dans cette zone sont satisfaits en partie ou non applicables;

**ATTENDU** que l'enseigne respecte les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91;

**ATTENDU** le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme, au développement durable, et inspectrice en bâtiment par intérim en date du 25 septembre 2012;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par TDL Group Corp., propriétaire de la bannière Tim Hortons, afin que soient changées les deux enseignes indiquant le pré-menu et le menu de la commande à l'auto pour le commerce situé aux 4455-4459, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

523-2012

**AUTORISATION POUR TRAVAUX  
DE DÉBLAI ET REMBLAI  
GESTAG INC.**

**ATTENDU** la demande déposée par monsieur Gaétan Robert pour la compagnie Gestag inc., afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour des travaux de remblai et déblai afin de sortir du terrain la terre végétale et débiter le remplissage sur les lots 4 600 459 et 4 600 460;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé dans la zone 127-M qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que le site sera nivelé afin de se rapprocher du niveau de la route de Fossambault;

**ATTENDU** que les milieux humides ne seront pas touchés par les travaux avant l'obtention du certificat d'autorisation par le MDDEP;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

**ATTENDU** le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme, au développement durable, et inspectrice en bâtiment par intérim en date du 25 septembre 2012;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation demandé par monsieur Gaétan Robert pour Gestag inc., relativement à des travaux de remblai et déblai sur les lots 4 600 459 et 4 600 460.

**ADOPTÉE**

524-2012

**APPUI À LA DEMANDE DE  
MONSIEUR LÉO JUNEAU AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** la demande de monsieur Léo Juneau adressée auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie d'un lot à des fins autres qu'agricoles dont la superficie serait de 8 300,7 mètres carrés;

**ATTENDU** que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 623-91 de la municipalité;

**ATTENDU** que le propriétaire du 178, route St-Denys-Garneau désire vendre séparément la résidence et la terre agricole puisque cette dernière pourrait continuer d'être exploitée à des fins agricoles;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes puisque que, bien que reconstruite en 2001 suite à un incendie, une maison centenaire était construite sur ce lot;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de recommander, selon les critères de la CPTAQ, d'acquiescer à la demande de monsieur Léo Juneau adressée auprès de la CPTAQ afin d'aliéner une partie d'un lot à des fins autres qu'agricoles dont la superficie serait de 8 300,7 mètres carrés sur une partie du lot 485-P, soit le lot 485-1, du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine.

**ADOPTÉE**

525-2012

**AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ  
DES ÉTANGS AÉRÉS**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour procéder à la conception préliminaire d'un projet d'augmentation de la capacité des étangs aérés, le tout conformément à la proposition de services transmise par monsieur Pierre Jobin, ingénieur, en date du 28 juin 2012.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

La dépense au montant de 19 650 \$, taxes en sus, est imputée au règlement numéro 1203-2012.

**ADOPTÉE**

526-2012      **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN  
MÉNAGER OCCASIONNEL**

**ATTENDU** que monsieur Yvon Martel a été nommé au poste de préposé à l'entretien ménager régulier;

**ATTENDU** que monsieur Martel occupait le poste de préposé à l'entretien ménager occasionnel et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un nouveau candidat ou d'une nouvelle candidate pour le remplacer;

**ATTENDU** qu'un processus de sélection a été réalisé à partir de la banque de candidats ayant postulé sur le poste de préposé à l'entretien régulier;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil embauche monsieur Mario Bouchard au poste de préposé à l'entretien ménager occasionnel.

Monsieur Bouchard sera classé à l'échelon 6 de la grille salariale en vigueur.

**ADOPTÉE**

527-2012      **CONTRAT D'ENTRETIEN MÉCANIQUE  
DES ÉQUIPEMENTS  
GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le directeur des Services techniques à signer le contrat annexé au rapport susmentionné, mandatant la compagnie Honeywell pour effectuer l'entretien des équipements mécaniques du nouveau garage municipal, localisé au 4300, route de Fossambault.

Le prix du contrat est de 21 528 \$, taxes en sus. La durée du contrat est d'une (1) année, débutant le 15 octobre 2012, sans possibilité de renouvellement automatique.

La dépense est imputée de la façon suivante :

3 000 \$, taxes en sus,      au poste budgétaire numéro 02-330-00-527 pour  
l'année 2012;

18 528 \$, taxes en sus,      au budget de l'année 2013.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

528-2012

**DEMANDES DE PERMIS  
DE CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE  
ET DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT  
4669, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** les demandes de permis de construction pour un bâtiment complémentaire annexé et de rénovation sans agrandissement présentées par Garage Marcotte & fils inc.;

**ATTENDU** que ce commerce est situé à l'intérieur de la zone 137-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme, au développement durable, et inspectrice en bâtiment par intérim en date du 25 septembre 2012;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** les plans modifiés datés du 27 septembre 2012 (2 pages);

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission des permis de construction d'un bâtiment complémentaire annexé et de rénovation sans agrandissement demandés par Garage Marcotte & fils inc.

**ADOPTÉE**

529-2012

**AUTORISATION DE DÉPENSES  
SERVICES MUNICIPAUX  
ET CANALISATIONS SOUTERRAINES**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise une dépense de 20 000 \$, incluant les imprévus et les taxes nettes, pour procéder au raccordement aux services municipaux du bâtiment des services techniques, au raccordement électrique de l'entrepôt et du poste de pompage d'égout ainsi qu'à l'installation de nouvelles canalisations souterraines pour le système informatique et téléphonique.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

530-2012

**GESTION DES ACCÈS  
AU PARC LE MERLE D'AMÉRIQUE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 2 420 \$, taxes en sus, pour  
l'installation de bollards et d'une barrière au parc Le Merle d'Amérique.

La somme nécessaire est appropriée du fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

531-2012

**CONTRAT-VOLUME**  
**JOURNAL LE COURRIER DE PORTNEUF**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier  
Marcel Grenier à signer un contrat avec le Courrier de Portneuf concernant une  
réduction accordée à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la  
parution des avis publics moyennant l'atteinte d'un volume de 22 000 lignes  
pour la période du 10 octobre 2012 au 9 octobre 2013.

**ADOPTÉE**

532-2012

**DON D'UN TERRAIN**  
**À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE**

**ATTENDU** que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame  
Michèle Courchesne, a annoncé l'attribution d'une aide gouvernementale de  
8 480 415 \$ à la Commission scolaire de la Capitale pour la construction d'une  
école primaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que cette école pourra accueillir quatre groupes d'éducation  
préscolaire et quatorze groupes d'enseignement primaire;

**ATTENDU** que l'attribution de cette aide gouvernementale est conditionnelle à  
ce que la Commission scolaire transmette au ministère, avant la fin octobre  
2012, une confirmation écrite à l'effet qu'elle est propriétaire d'un terrain  
approprié pour la construction de l'école ou une résolution ou un engagement  
ferme de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'effet qu'elle  
cèdera gracieusement à la Commission scolaire, la propriété d'un terrain libre  
de toute contrainte, en temps opportun, pour la construction de l'école;

**ATTENDU** qu'en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 29 de la Loi sur les cités et  
villes, une municipalité peut acquérir sur son territoire des immeubles qui  
peuvent être aliénés à titre gratuit au profit d'une commission scolaire;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil s'engage à fournir gracieusement à la Commission  
scolaire de la Capitale le lot 5 118 983 et une partie du lot 5 118 982, lesquels  
contiennent une superficie de plus ou moins 379 000 pieds carrés, pour les fins  
de la construction de l'école primaire annoncée par la ministre de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport, madame Michèle Courchesne, en juillet 2012.

Ce terrain sera libre de toute contrainte en temps opportun pour la construction  
de l'école.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

533-2012

RÈGLEMENT  
LITIGE AVEC JEAN-PAUL GRAVEL

**ATTENDU** que le 14 mai 2012, par sa résolution 242-2012, ce conseil mandatait son directeur général pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès de la Cour du Québec, division des petites créances, dans la cause opposant M. Jean-Paul Gravel et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le montant réclamé par monsieur Gravel était de 7 000 \$ pour des honoraires professionnels non payés en relation avec le dossier du plan stratégique 2012-2020, plus précisément pour la préparation d'un questionnaire et d'une analyse multicritère pour une consultation avec des groupes d'intérêt;

**ATTENDU** que, lors de l'audition de la cause, à la lumière des arguments de chacun, la juge au dossier a demandé aux parties si elles voulaient négocier un règlement à l'amiable;

**ATTENDU** que le directeur général, mandaté par la Ville, a suggéré une somme de 2 000 \$ pour régler le litige, laquelle proposition fut acceptée, tel qu'il appert de l'entente hors cour annexée aux présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil verse à M. Jean-Paul Gravel la somme de 2 000 \$, tel qu'entendu.

Ladite somme est imputée au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

**ADOPTÉE**

534-2012

**AMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 5 400 \$, taxes en sus, pour la mise en place de gazon en plaques dans la cour avant du garage municipal.

La dépense est appropriée du règlement numéro 1158-2011, sous-projet 02.

**ADOPTÉE**

535-2012

**AJOUT DE GOUTTIÈRES  
AU BÂTIMENT LA RUCHE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 770 \$, taxes en sus, pour l'ajout de gouttières au bâtiment La Ruche.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

La somme nécessaire est appropriée du fonds de roulement remboursable sur deux (2) ans.

**ADOPTÉE**

536-2012

**MANDAT :  
PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en collaboration avec les Services techniques, et plus précisément la Division parcs et bâtiments et le Service de l'urbanisme, pour élaborer un plan directeur des parcs et espaces verts.

Ce plan directeur des parcs et espaces verts comprendra les éléments suivants :

- L'inventaire
- L'analyse des besoins :
  - Besoins en superficie selon la population et le territoire
  - Besoins en équipements sportifs et de plein air
  - Besoins en équipements éducatifs et récréatifs
  - Besoins en aménagement paysager et espace naturel
- La classification des parcs et des espaces verts
- La désignation des parcs et espaces verts
- L'identification des enjeux et des objectifs
- Les réglementations de lotissement et de zonage
- Le programme d'entretien annuel
- Le programme de mise à niveau
- Le programme de développement
- La gestion du fonds de parcs et terrains de jeux
- La stratégie de mise en oeuvre et le plan d'action.

**ADOPTÉE**

537-2012

**CONTRAT DE SURVEILLANCE  
PARC DE GLISSE SAISON 2012-2013**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat avec monsieur André Ferland, opérant la compagnie incorporée sous le numéro 9253-8776 Québec inc., pour la surveillance, l'entretien, la perception de la tarification et le prêt d'équipement sur le site du parc du Grand-Héron pour la période hivernale 2012-2013.

La dépense au montant de 17 820 \$, taxes en sus, sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-36-451.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

538-2012

**DEMANDE DE FINANCEMENT  
SOUTIEN AUX SPORTS AMATEURS**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un montant de 100 \$ à l'équipe de football *Le Cyclone du collège Champigny*, pour deux jeunes joueurs de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : Samuel et Émile Racine. Ce montant correspond à une publicité de 1/8 de page dans le programme de l'équipe.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-95-991.

**ADOPTÉE**

539-2012 **AMENDEMENTS À DEUX POSTES BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les amendements budgétaires suivants afin de couvrir les frais d'engagement des animateurs pour la session d'automne 2012 :

Poste budgétaire 02-701-28-447 : augmentation de 4 500 \$;  
Poste budgétaire 02-702-26-447 : augmentation de 1 000 \$.

**ADOPTÉE**

540-2012

**POLITIQUE DE RECONNAISSANCE  
ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

**ATTENDU** que la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* date de 1991 et que, bien qu'elle ait été amendée à quelques reprises, il est devenu essentiel d'élaborer une nouvelle politique qui reflète davantage la réalité;

**ATTENDU** le dépôt d'un projet d'une telle politique, visant à simplifier l'approche en matière de reconnaissance et de soutien et à définir les paramètres de façon claire et précise;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'adopter la nouvelle *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* définissant les interventions et le rôle de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès des organismes bénévoles œuvrant sur son territoire.

Les objectifs sont les suivants :

- Présenter une classification des organismes simplifiée et facilement applicable;
- Permettre une accessibilité rapide à l'information et aux services;
- Permettre une appropriation des ressources rationnelle et équitable basée sur des paramètres communs;
- Accroître la visibilité, la motivation et la reconnaissance des bénévoles œuvrant dans les organismes;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

- Soutenir les possibilités de maillage et de réseautage des organismes qui soient propres à développer leur sentiment d'appartenance.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT LISTE ENGAGEMENTS FINANCIERS  
AU 5 OCTOBRE 2012**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 5 octobre 2012, laquelle comprend 69 commandes au montant de 68 546,53 \$.

**DÉPÔT LISTE DES CHÈQUES**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 septembre 2012, laquelle totalise 497 196,88 \$.

541-2012

**APPROBATION DE LA LISTE  
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 9 octobre 2012, laquelle totalise la somme de 170 872,53 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

542-2012

**MOTION DE REMERCIEMENTS  
JEAN-GUY DESSUREAULT**

**ATTENDU** le départ à la retraite de monsieur Jean-Guy Dessureault le 26 septembre dernier;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses remerciements à monsieur Jean-Guy Dessureault et exprime sa reconnaissance pour l'excellent travail accompli au cours de ses années de service pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Monsieur Dessureault a été engagé à titre de préposé à l'entretien ménager le 1<sup>er</sup> février 1996.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

543-2012

**MOTION DE FÉLICITATIONS  
SARA-MAUDE JUNEAU**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à madame Sara-Maude Juneau, la première golfeuse de la région de Québec à atteindre le circuit professionnel de la LPGA.

**ADOPTÉE**

544-2012

**APPUI À LA DEMANDE DE  
MONSIEUR CONRAD GARNEAU AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** la demande de monsieur Conrad Garneau adressée auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de morceler une partie du lot 505-2, au 131, chemin des Ormeaux, afin d'y permettre une construction résidentielle;

**ATTENDU** que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 623-91 de la municipalité;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de recommander, selon les critères de la CPTAQ, d'acquiescer à la demande de monsieur Conrad Garneau adressée auprès de la CPTAQ afin d'aliéner une partie d'un lot à des fins autres qu'agricoles dont la superficie serait de 4 392,7 mètres carrés sur une partie du lot 505-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Aucune intervention.

**DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Madame la conseillère Sandra Gravel dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

Il est 20 h 31.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

---

545-2012

**AJOURNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au lundi 29 octobre 2012 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 50.

---

MARTIN CHABOT  
MAIRE SUPPLÉANT

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER